

GAZETTE DES TRIBUNAUX,

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

ON S'ABONNE A PARIS,
AU BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS,
N° 11.
Les lettres et paquets doivent être affranchis.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE
18 fr. pour trois mois;
36 fr. pour six mois;
72 fr. pour l'année.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Sylvestre fils).

AFFAIRE DITE DU COMLOT DE NEUILLY. — ACTE D'ACCUSATION.

C'est aujourd'hui qu'a été signifié aux accusés l'acte d'accusation dans l'affaire dite du complot de Neuilly. Voici l'extrait de cet acte d'accusation, qu'il ne faut pas confondre avec l'arrêt de renvoi, et qui seul contient, avec le développement des faits et une foule de détails encore inconnus, le résultat des interrogatoires subis par les accusés et leur système de défense.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les accusés sont au nombre de 13 ; savoir :

- 1° Gabriel Chaveau, âgé de 22 ans, commis papetier, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Mauconseil, 10;
- 2° Charles Chaveau, âgé de 19 ans, courtier de commerce, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Mauconseil, 10;
- 3° Louise Joleaud, veuve Chaveau, âgée de 40 ans, ouvrière, née à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Mauconseil, 10;
- 4° Charles-Auguste Huillery, âgé de 20 ans, sans profession, mais ayant étudié la médecine, demeurant à Paris, carrefour de l'Odéon, 8.
- 5° Maximilien Husson, âgé de 21 ans, né à Courcemont (Sarthe), passementier, refusant d'indiquer son domicile, mais ayant demeuré rue St-Denis, 376.
- 6° Louis Hubert, âgé de 22 ans, né à Vasselonne (Bas-Rhin), ouvrier corroyeur, demeurant à Paris, rue Grenétat, 53.
- 7° Hippolyte Leroy, âgé de 25 ans, né à Tournant (Seine-et-Marne), ouvrier corroyeur, demeurant à Paris, rue de l'Homme-Armé, 5.
- 8° Louis Combes, âgé de 36 ans, né à Fort-St-Esprit (Gard), tailleur, demeurant à Paris, rue St-Honoré, 24.
- 9° Jean-Claude Delont, âgé de 50 ans, né à Echelon-Hamelin (Haute-Saône), marchand de bric-à-brac, demeurant à Paris, rue Mauconseil, 18.
- 10° Victor Boireau, âgé de 25 ans, né à La Flèche (Sarthe), ouvrier lampiste, demeurant à Paris, rue Quincampoix, 77.
- 11° Charles-Louis Dulac, âgé de 24 ans, né à Paris, tourneur en cuivre, demeurant rue du Faubourg-St-Martin, 35.
- 12° Charles-Napoléon Duval, âgé de 29 ans, né à Bernay (Eure), perquier, demeurant à Paris, rue St-Jean-de-Beauvais, 31.
- 13° François Léglantine, âgé de 35 ans, né à Janey (Yonne), porteur d'eau, demeurant à Paris, rue St-Germain-l'Auxerrois, 34.

D'clare, le procureur-général, que, des pièces et de l'instruction, résultent les faits suivants :

Depuis les événements politiques de juillet 1830, l'ordre public a plus d'une fois été troublé d'une manière grave, au sein de la capitale et sur divers points de la France. On a vu des factieux lever audacieusement l'étendard de la révolte, rougir du sang de leurs concitoyens le sol de la patrie, jeter le deuil et le désespoir dans un grand nombre de familles. Leur but, avoué, hautement proclamé, c'était de détruire le gouvernement établi, de bouleverser l'édifice social tout entier. Mais que pouvaient d'aussi coupables efforts devant la contenance intrépide de la garde nationale et le concours empressé d'une armée fidèle? Force est donc partout restée à la loi, à nos institutions, contre des rebelles qui n'avaient pris les armes que pour la violation de l'une et le renversement des autres.

Le procès naguère jugé par la Cour des pairs nous révèle la cause principale des insurrections qui ont tourmenté le pays, et dont la dernière a été si désastreuse pour la seconde ville du royaume. Ces insurrections, la *Société des Droits de l'Homme* les a seules fomentées et produites.

Convaincus aujourd'hui de son impuissance, mais égarés par ses doctrines, fanatisés par ses prédications démagogiques, quelques-uns de ses membres ont la criminelle pensée d'arriver aux mêmes résultats, par la lâcheté du régicide, si des hommes, que n'aveuglent point l'esprit de parti, conservaient encore quelques doutes à cet égard, la procédure actuelle leur offrirait, au besoin, les éléments de la plus entière conviction.

FAITS GÉNÉRAUX.

Le sieur Bray, ancien militaire, et maintenant fabricant de socques pour femmes, connaissait Gabriel Chaveau depuis quelques années. Celui-ci venait le voir assez fréquemment, rue de la Sourdière, n° 8 (bis), où il demeure. Il l'avait par fois entretenu de projets de révolte. Mais Bray s'était borné à lui répondre qu'on pouvait compter sur lui, comme ancien militaire, et non comme homme politique.

Le 25 juin dernier, vers midi, Bray reçoit la visite de Gabriel Chaveau. Ils se trouvent seuls ; ils causent ensemble pendant plus de cinq heures, leur conversation a pour objet, d'abord, des choses indifférentes, puis la politique. Gabriel Chaveau finit par dire qu'il existe une société dont il fait partie avec son frère Charles, et qui a formé le projet d'attenter à la vie du roi. Déjà les membres de cette société se sont rendus, deux ou trois fois, sur son passage, à l'entrée des Champs-Élysées, armés de pistolets et de poignards. Ils l'ont attendu, et si le coup a manqué, c'est parce que dans le nombre il se trouvait un *poltron*. Son frère Charles s'est même avancé seul contre la voiture du roi, porteur d'un poignard et d'une ceinture garnie d'armes et de munitions ; mais comme il n'a remarqué ni plan, ni ensemble parmi les conjurés, il a pris le parti de se retirer en saluant le Roi.

Ce récit terminé, Gabriel Chaveau propose à Bray d'entrer dans le complot : « Il nous faut, dit-il, un homme sûr ; comme ancien militaire vous n'êtes pas homme à reculer. Au surplus, on brûlera la cervelle à celui qui reculera. » Le soir même, à huit heures, une réunion doit avoir lieu chez lui, rue Monconseil, n° 10 ; il invite Bray à s'y rendre, en lui faisant observer qu'il est indispensable de se connaître.

Cette confiance indignée Bray et la révolte : toutefois il promet d'aller à la réunion. En agissant de la sorte, il n'a d'autre but que d'être utile à son pays, de connaître ce qui se passera parmi les conjurés et de le révéler à l'autorité.

Cependant il sent qu'il a besoin de conseil et d'appui dans cette situation délicate. Aussi, dès que Gabriel Chaveau l'a quitté, il se rend chez le baron de Breiderbach, capitaine d'état-major, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 59. Depuis que Bray a pris son congé, cet officier le traite avec bonté, l'emploie de temps en temps comme homme de confiance, et le recommande à ses amis pour lui donner de l'occupation.

Mais le baron de Breiderbach est absent ; il dîne en ville. Bray insiste pour savoir où il est. Il annonce qu'il doit lui faire une communication à la fois très urgente et de la plus haute importance. Alors seulement on lui fait connaître que M. de Breiderbach dîne chez M. Cerlet, secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés. Il y va tout de suite et demande à lui parler. M. de Breiderbach interrompt son dîner, l'entend séparément dans une pièce voisine, et lui exprime ainsi son avis sur sa conduite à tenir. « Vous êtes lancé, il faut aller jusqu'au bout et accepter les armes. » Puis il l'engage à revenir le lendemain pour lui donner de nouveaux détails.

En sortant du palais de la Chambre des députés, Bray se dirige vers la rue Mauconseil, 10. Là, dans une chambre, au troisième étage, sur le derrière, il trouve réunis la veuve Chaveau, ses deux fils et cinq ou six individus qu'il ne connaît pas. Dulac est de ce nombre : Bray ne l'a connu que postérieurement. Une table est dressée au milieu de la chambre, et le couvert mis ; mais il n'y a qu'une bouteille de vin : c'est une précaution prise en cas d'intervention de la police. La veuve Chaveau veut pouvoir dire qu'elle tient une table d'hôte, pour expliquer la présence de tous ces individus dans son logement.

Dès que Bray est arrivé, on lui annonce qu'on attend Auguste ; c'est Huillery, étudiant en médecine. Il l'a vu quelquefois chez la veuve Chaveau, lorsqu'elle demeurait rue Saint-Claude, 2.

Le complot contre la vie du Roi ne tarde pas à devenir le sujet de la conversation ; on en parle avec beaucoup de vivacité. Tout ce qui se dit peut être entendu dans l'escalier. Vainement Bray recommande modération et prudence : Dulac et un autre individu resté inconnu, se font remarquer surtout par leur exaltation ; ils la portent à un tel degré, qu'ils se disent décidés à attaquer le Roi, à bras retroussés.

Bray craint d'être compromis par la violence de leurs propos ; il boit un verre de vin et s'en va le plus tôt qu'il peut, mais après que l'on est convenu de se réunir le lendemain à midi, dans le même endroit, pour y prendre les armes.

Le 26 juin, à huit heures du matin, Bray arrive chez la veuve Chaveau : elle est absente ; ses fils sont encore couchés. Charles se lève pour lui ouvrir la porte. La mère rentre bientôt après. Bray leur dit que ses affaires et l'éloignement de sa demeure ne lui permettent pas de se trouver au rendez-vous de midi ; mais il promet d'être exact à celui qui sera indiqué pour la réunion définitive des conjurés.

Charles ouvre alors une malle placée à la tête de son lit, dans un cabinet noir faisant face à la porte d'entrée, et qui n'est éclairé que par le jour de la chambre, prend dans cette malle une ceinture en passementerie, la montre à Bray, le prévient qu'elle renferme deux pistolets, un poignard, des cartouches, et la lui fait toucher pour qu'il s'assure bien par lui-même de sa véracité. Il lui dit, en outre, qu'il y a là (en indiquant la malle) des armes qui seront distribuées à midi. Puis il lui remet deux pistolets très longs, en l'avertissant qu'ils ont été déjà refusés par d'autres, à raison de leur longueur, et il y joint un paquet de seize cartouches. Les pistolets sont chargés et amorcés. Bray les cache sous sa blouse et répond qu'il saura bien s'en servir, lui, quelle que soit leur dimension.

Tout cela se passe en présence de la veuve Chaveau et de son fils Gabriel. Lorsque Bray les quitte, les deux frères lui désignent, comme point de ralliement, pour cinq heures du soir, le quai d'Orsay, vis-à-vis la rue Bellechasse. C'est là que seront donnés les ordres définitifs pour se porter et s'embusquer sur le passage du Roi, à l'entrée des Champs-Élysées.

Après avoir accepté ce rendez-vous, Bray se transporte chez M. de Breiderbach, lui apprend tout ce dont il a été témoin la veille, tout ce qui vient d'avoir lieu, la distribution d'armes qui doit se faire à midi, et dépose entre ses mains les deux pistolets et le paquet de cartouches.

M. de Breiderbach, on le conçoit aisément, n'avait pas manqué de faire connaître à M. Cerlet l'objet de la démarche de Bray. Ils avaient l'un et l'autre pensé que de nouveaux détails étaient nécessaires pour savoir s'il y avait lieu d'éveiller l'attention de l'autorité ; mais il fut convenu entre eux que, si les renseignements ultérieurs présentaient quelque gravité, M. de Breiderbach les communiquerait à M. Cerlet, qui, dans ce cas, ferait auprès du ministère public ou ailleurs, toutes les diligences propres à déjouer le complot, et à livrer ses auteurs à la justice.

En conséquence, M. de Breiderbach, convaincu par la représentation des armes et des cartouches, de la réalité des projets révélés par Bray, et sentant toute l'importance qu'il y a d'en prévenir sur-le-champ l'exécution, se hâte d'avertir M. Cerlet, lequel, de son côté, va d'abord chez le procureur-général soussigné, qu'il ne trouve pas, puis chez M. de Gasparin, au ministère de l'intérieur, qui demande que le révélateur soit de suite amené devant lui.

Entre onze heures et midi, Bray est conduit par M. de Breiderbach, chez M. Cerlet, au palais de la Chambre des députés, et de là au ministère de l'intérieur, où il donne à M. le sous-secrétaire d'État les explications les plus circonstanciées sur le complot contre la vie du Roi.

Immédiatement, des instructions sont transmises à M. le préfet de police, lequel décerne un mandat pour faire perquisition au domicile de la veuve Chaveau, saisir toutes armes et arrêter tous individus qui pourront s'y trouver. Un commissaire de police est chargé de l'exécution de ce mandat. A une heure et demie, il arrive rue Mauconseil, 10, assisté d'un officier-de-peace et de huit sergens de ville, avec la consigne de ne laisser sortir personne. Après avoir placé deux de ces agents dans l'allée de la maison, il monte au troisième étage et frappe plusieurs fois à la porte du logement occupé par la veuve Chaveau, sans que personne l'ouvre ni

réponde. Un sergent de ville reçoit l'ordre d'aller s'informer auprès du portier, s'il y a quelqu'un dans ce logement. Le portier répond que la veuve Chaveau n'est point sortie. Le commissaire de police frappe encore à plusieurs reprises et toujours inutilement. Toutefois, un mouvement se fait alors entendre dans l'intérieur. Le commissaire de police invite à ouvrir ; pas de réponse. Il fait appeler un serrurier du voisinage, et, avant que celui-ci n'arrive, il enjoint aux deux sergens de ville restés dans l'allée, de se placer dans un escalier opposé à celui où il se trouve, pour empêcher l'évasion présumée possible par ce côté, des personnes qui sont dans le logement.

A peine le serrurier a-t-il introduit son crochet ou rossignol dans la serrure, que la porte est ouverte de l'intérieur. Apparaissent alors une femme et quatre jeunes gens ; c'est la veuve Chaveau. Les autres refusent de se faire connaître. Interpellés par le commissaire de police sur les motifs de leur présence dans ce local : « Nous sommes, disent-ils, libres de nous trouver où bon nous semble, cela ne vous regarde pas. »

On s'assure d'abord de leurs personnes ; on les fouille ensuite et l'on découvre une pierre à fusil dans la poche du gilet de l'un, et une balle de plomb dans la main d'un autre qui cherche à la soustraire aux regards du commissaire de police.

Au même instant, arrive, jusqu'au deuxième étage, un grand jeune homme, vêtu d'une redingote, mais qui, s'apercevant que la police opère dans la chambre de la veuve Chaveau, redescend précipitamment et s'enfuit à toutes jambes. Les agents de police le poursuivent en vain. On ne peut savoir qu'il est ; mais tout porte à croire que c'était Gabriel Chaveau. Comme son frère, il était sans doute sorti pour donner des ordres aux conjurés du dehors.

Le commissaire de police commence sa perquisition. Il n'est pas plutôt entré dans le cabinet noir, que les quatre inconnus se répandent en invectives contre lui et contre les agents qui l'assistent. Ils les traitent de *gueux*, de *voleurs*, de *brigands*, de *gredins*, de *forçats libérés*, etc. Cette explosion subite d'injures ne permet plus de douter que dans cette pièce ne soient cachées les armes dont peu d'heures après ils se proposaient de faire usage. En effet, le commissaire de police trouve sur deux malles ou dans le linge et les effets qu'elles contiennent :

- 1° Treize pistolets de tous calibres, dont douze chargés et amorcés, et le treizième en mauvais état ;
- 2° Six poignards ou stylets de diverses grandeurs, grossièrement emmanchés ;
- 3° Un fusil de munition, chargé et muni de sa baïonnette ;
- 4° Trois ceinturons dont un garni d'un cartouchier entièrement plein ;
- 5° Trois cartouches, un sac rempli de plomb et treiz. balles ;
- 6° Deux tabatières en écorce, l'une remplie de balles de divers calibres, l'autre à demi remplie de poudre de chasse fine ;
- 7° Deux sabres, l'un d'infanterie, l'autre de fantaisie ;
- 8° Une poudrière en corne, remplie de poudre de guerre ;
- 9° Un ceinturon non achevé, trouvé dans une corbeille à ouvrage ;
- 10 Une poire en plâtre, peinte en vert et représentant une face humaine.

La veuve Chaveau connaissait parfaitement l'existence de ces armes et de ces munitions dans le cabinet ; car, pendant que le commissaire de police vide l'une des deux malles, elle s'applique avec un empressement mystérieux, à replacer les effets dans l'autre qui a déjà été visitée. Sa conduite fait naître des soupçons dans l'esprit du fonctionnaire. Les deux malles sont retirées du cabinet, vidées une seconde fois, et six ou sept pistolets retrouvés au milieu des paquets de linge, dans la malle vidée en premier lieu. « Madame, vous n'avez pas mal travaillé, » lui dit le commissaire de police ; elle ne sait que lui répondre, on feint ne pas le comprendre.

Servient un cinquième individu. Le commissaire de police lui demande son nom. Sans avoir égard aux gestes que font les quatre inconnus pour l'engager à ne pas répondre à cette question, il déclare s'appeler Charles Chaveau. Mais il entre aussitôt dans un accès de fureur difficile à décrire, vomit toutes sortes d'imprécations contre les agents du gouvernement, les traite de gueux, de voleurs, de brigands, et s'écrie, en s'adressant aux quatre inconnus : « Comment ! vous êtes armés, et vous vous êtes laissés prendre comme des lâches, sans vous défendre ? Si j'avais été là, j'en aurais au moins tué un ou deux pour ma part. » Puis il s'anime et s'agite, au point que ses camarades, craignant qu'il ne commette des actes de violence, se jettent au-devant de lui pour le contenir et parviennent à l'apaiser.

Procès-verbal est dressé par le commissaire de police pour constater les circonstances qui ont accompagné l'exécution de son mandat. Il en donne lecture aux inculpés ; mais quand il arrive à la mention de l'ouverture de la porte du logement par une femme qui a déclaré être la veuve Chaveau, les inculpés le traitent d'*insolent*, lui disant que le mot *dame* est le seul convenable à employer, soutiennent que le procès-verbal énonce des faits faux, et l'empêchent ainsi d'en continuer la lecture.

Pendant que les armes sont attachées et qu'on enveloppe les munitions dans du papier pour les emporter, les injures déjà proférées se renouvellent avec la même fureur, et la veuve Chaveau y ajoute les expressions suivantes : « Nous ne désespérons pas de vous voir un jour au pied de la guillotine, où nous serons heureux de tirer la ficelle. » Ensuite elle entonne successivement le *Chant du Départ* et la *Marseillaise*, que tous chantent en chœur. C'est en faisant entendre de pareils chants et aux cris répétés de *Vive la République ! A bas Louis-Philippe ! Mort au Tyran !* qu'ils arrivent dans la rue, où les attend une voiture de place, pour les conduire au dépôt de la Préfecture de police. Tout le quartier retentit de leurs vociférations séditieuses, la tranquillité des habitants est un instant troublée.

Descendus à la Préfecture de police, les quatre inconnus persistent dans leur refus de déclarer leurs noms. « Nous sommes républicains, » voilà leur seule réponse, la seule désignation sous laquelle on ait pu les écrouer d'abord.

Puis tard, ils abandonnent ce système devant M. le juge d'instruction, et déclarent se nommer Husson, Huillery, Hubert et Leroy.

Cependant, Bray, suivant sa promesse, est exact au ren lez-vous sur le quai d'Orsay. Il y arrive le premier à cinq heures. Quelque temps se passe, personne ne paraît. Enfin il voit venir Gabriel Chaveau, pâle et décontenancé : « Nous sommes pris, dit celui-ci, en la bordant, toutes les armes sont prises. » Bray lui demande comment cela s'est fait, où est son père. — « Tout est pris tout est arrêté. »

Sur ces entrefaites, quatre ou cinq individus s'approchent. Bray ne les connaît point; mais Chaveau lui apprend qu'ils font partie du complot. Ils demeurent quelques instans sur le quai, puis ils s'éloignent, d'après les conseils de Bray, qui pense qu'on peut les surveiller, et que leurs chuchotemens sont de nature à les compromettre. Ils remontent le quai jusques au coin de la rue du Bac, où ils se séparent. Chaveau dit à Bray qu'il lui écrira pour lui faire connaître l'endroit où ils pourront se revoir plus tard.

Deux ou trois jours après, Gabriel Chaveau passe chez Bray, qui est absent, laisse à sa femme, par écrit, l'adresse d'un tailleur, rue Saint-Honoré, 24, au quatrième étage, et la prie de le prévenir qu'il l'y trouvera.

Le lendemain, ou le surlendemain, Bray se rend à cette adresse. Au quatrième étage, il entre chez un tailleur, qui lui dit ne connaître ni Chaveau, ni le hussard (le hussard est le surnom de Bray), quelqu'un l'entend du cinquième étage, prononcer ces deux noms, avance la tête et l'invite à monter. C'est Combes, tailleur. Jusques-là, Bray ne l'avait jamais vu. Combes l'introduit dans son logement, composé de deux pièces. Dans la première, Bray remarque une petite échelle de meunier, servant de communication avec le grenier, au moyen d'une trappe. Dans la seconde, il trouve Gabriel Chaveau, la femme Combes et un ouvrier qui travaille sur son établi. Ils s'entre-tient d'abord avec Chaveau, en présence des trois autres personnes. Ensuite, ils passent tous deux seuls, dans la première pièce. Là, Bray demande à Chaveau ce qu'il se propose de faire. Chaveau répond que les conjurés ont un moyen nouveau et infailible de tuer le Roi; qu'ils comptent se servir à cet effet d'un baril qu'on remplira de poudre, et dans lequel on mettra quatorze ou seize balles. Bray demande encore à voir ce baril, Chaveau le conduit dans la seconde pièce, et lui montre un baril qu'il retire de dessous le coussin d'une bergère.

Bray déclare avoir vu et tenu le baril; il lui a paru avoir douze pouces de longueur, et six pouces environ de hauteur à la bonde. Aux extrémités étaient deux cercles de fer assez épais, et au milieu deux autres cercles aussi en fer. Il a cru s'apercevoir que le milieu était doublé en bois et que cette doublure était fixée par des cercles de fer.

Les époux Combes et leur ouvrier sont dans la chambre au moment de la représentation du baril. Cependant Bray ne peut affirmer si l'ouvrier a vu ce baril, s'il en a connu la destination. Il paraissait attentif à son ouvrage et avait le dos tourné; mais il a pu tout entendre.

Depuis lors, Bray va chez Combes cinq ou six fois; il y rencontre Dulac et Défont; on appelle celui-ci le père Défont; il lui entend parler du nouveau mode d'assassinat imaginé par eux, et lequel consiste à se jeter sur les chevaux de la voiture du Roi, à abattre les postillons à coups de pistolet, et à lancer dans la voiture le baril rempli de poudre, après avoir allumé la mèche que l'on doit y introduire.

Ils se trouvent un jour réunis tous quatre dans un cabaret, au coin de la rue Lenoir-Saint-Honoré. Ils y boivent quelques bouteilles de vin; leur conversation roule sur des choses indifférentes; mais avant de se séparer, Bray leur demande ce qu'ils comptent faire du baril. Combes répond que l'on ne peut rien décider avant le voyage du Roi, et s'engage à prendre des renseignemens à cet égard. Défont dit qu'on fixera le rendez-vous pour l'exécution du projet, quand on aura obtenu ces renseignemens.

Bray veut encore savoir si ce sera toujours aux environs des Tuileries qu'aura lieu cette exécution, et sur la réponse affirmative, il propose de se réunir dans le fossé de la place de la Concorde, derrière la ménagerie; mais on ne convient pas du jour et de l'heure où on s'y trouvera.

Le jour où Combes doit prendre des renseignemens sur le voyage du Roi, Bray va dans ce fossé. Son but unique est de s'assurer si les conspirateurs persévèrent dans leur résolution. Il les attend vainement pendant une heure. A six heures, il quitte la place de la Concorde et se dirige vers le quai des Tuileries. En arrivant près du poste, au coin de la terrasse du bord de l'eau, il rencontre Dulac et Défont. « Que faites-vous là, » leur dit-il? Ils répondent: « Nous venons examiner ce qu'il y aurait à faire. » Et Dulac ajoute: « Ça n'aurait pas été commode aujourd'hui. Un piqueur a empêché une femme de donner une pétition au Roi. » Le Roi venait de passer pour retourner à Neuilly. On apercevait encore sa voiture dans les Champs-Élysées.

Bray, Dulac et Défont cheminent ensemble vers le Pont-Royal. Ils y rencontrent le nommé Castaing, que Bray n'a jamais vu, mais qui paraît être particulièrement connu de Dulac et de Défont. Ceux-ci causent avec lui, puis ils traversent le Caroussel et vont chez un marchand de vin, rue Rivoli, 8. Ils y passent une demi-heure environ et boivent deux bouteilles de vin. Dulac et Défont parlent du complot et manifestent leur mécontentement d'être forcés d'en ajourner l'exécution. Dans l'opinion de Bray, Castaing n'est pas complice. Rien ne l'autorise à penser qu'il ait même connaissance du complot. Cependant le nouveau mode d'assassinat est toujours l'objet de l'entretien de Dulac et de Défont, en présence de Bray et de Castaing.

Au dire de Combes, le baril devait être jeté dans la voiture du Roi, par un ancien soldat de la garde royale, aujourd'hui porteur d'eau. Mais Dulac a fait connaître depuis à Bray, qu'il s'était chargé de cette périlleuse mission, en disant, d'un ton décidé: « Que m'importe que j'y reste, pourvu qu'il y saute. »

Ces faits révélés encore par Bray, amènent les arrestations de Combes et de Dulac. Tout se trouve alors désorganisé. Le jour où ces arrestations s'opèrent, la femme Combes charge Bray d'en avertir Duval, perruquier, rue Saint-Jean-de-Beauvais, 31, et de lui dire surtout de se mettre en mesure pour ses armes. Loin de se conformer à cette recommandation, Bray en donne avis au sieur Yon, officier de paix.

Il était d'une grande importance de savoir ce que les conjurés avaient fait du baril. Mais tous les efforts de Bray pour y parvenir, sont restés inutiles. Défont lui a dit, tantôt qu'il avait détruit, tantôt qu'il l'avait caché chez un vieillard de 83 ans, qui demeurerait avec ses enfans. Il a prétendu l'avoir jeté dans la Seine au pont de l'Île-Louvières. Des recherches ont été faites dans cette partie de la Seine, et elles n'ont produit aucun résultat.

Le vieillard dont a voulu parler Défont, est le nommé Paulus, avec lequel il paraît avoir de fréquentes et d'intimes relations depuis nombre d'années. Il demeure chez son gendre, Delperdange, tripier, rue Saint-Antoine, 111. Une perquisition effectuée à son domicile n'a pas été plus efficace.

Les contradictions de Défont sur ce baril ne permettant pas de douter qu'il en impose, Bray se flâte toujours de l'espérer qu'il obtiendra ce renseignement si essentiel. Il fait une nouvelle tentative qui demeure encore sans succès; il parle à Défont d'un nommé

Henri, qui peut s'entendre avec les conjurés, et promet de le faire trouver, un jour fixé, à la barrière Blanche, à l'enseigne du Puits d'Amour. Défont et Chaveau arrivent ensemble au lieu désigné; Bray y est déjà, mais sans Henri, et il éprouve même quelque embarras à leur expliquer cette absence.

Depuis lors Bray mange et boit plusieurs fois avec Chaveau et Défont; mais il n'en peut rien apprendre touchant le baril.

Pour que des révélations d'une telle gravité méritent une confiance absolue, il est nécessaire qu'elles émanent d'un homme d'honneur, qui agit sans passion, sans intérêt, uniquement dirigé par le besoin et le devoir d'être utile à sa patrie. Or, Bray présente toutes ces garanties. Sous l'empire il a servi dans un régiment de hussards. Par suite d'une blessure reçue à Essaux, deux jours avant la bataille de Leipsick, il a perdu un doigt de la main gauche. Quand il a quitté le service militaire, il était sous-officier vétérinaire. MM. de Breiderbach et Cercelet attestent qu'il vit tout-à-fait étranger à la politique, et qu'il est d'une fidélité à toute épreuve. Au reste, sa véracité n'est-elle pas complètement établie par la découverte si importante faite au domicile de la veuve Chaveau?...

Mais une autre déposition vient corroborer la sienne, pour une partie des faits sur lesquels elle porte. C'est celle de l'ouvrier qui était chez Combes au moment où Bray s'y rendit pour la première fois. Cet ouvrier se nomme Marlin; il a travaillé chez Combes pendant six jours, à la fin de juin dernier. Or, dans cet intervalle, il y a vu plusieurs fois Gabriel Chaveau, Dulac et Défont; ils les a entendus s'entretenir d'abord vaguement du projet d'attenter à la vie du Roi.

Le 27 juin, Marlin y a vu venir la veuve Chaveau et son fils Gabriel. Cette femme a dit en sa présence, que l'affaire était manquée; que, la veille, on avait arrêté chez elle, un de ses fils et quatre individus; qu'enfin le commissaire de police et ses agens avaient été injuriés, maltraités, soit par elle, soit par les autres.

Peu de jours après un inconnu vient apprendre à Combes l'arrestation de la veuve Chaveau. Gabriel continue à paraître chez ce tailleur; il y prend quelquefois ses repas.

Jusqu'à lors les conversations avaient été mystérieuses; mais dès ce moment on a plus eu de confiance dans la discrétion de Marlin. On s'exprime ouvertement près de l'établi. Chaveau, Combes, Dulac et un quatrième, qu'on dit avoir été avocat, annoncent que le complot formé par la veuve Chaveau et les autres individus arrêtés, va être poursuivi, mais sans indiquer ni le lieu, ni l'époque de l'exécution. Ils parlent de pistolets, de se jeter sur les chevaux du Roi, d'arrêter sa voiture, d'attenter à sa vie. Ce complot est l'objet habituel de leurs entretiens; ils n'y mettent aucune réserve, aucune prudence. Marlin leur en a fait l'observation; mais ils lui répondent que plus on agit avec mystère plus on éveille les soupçons.

Défont était reçu comme l'ami de la famille. A son arrivée on disait: Voilà le père Défont, et les enfans allaient à lui; il s'occupait à cette époque de son déménagement.

La semaine finie, Marlin croit prudent de quitter cette maison, et s'en retourne à St-Leu-Taverny, où il raconte à son beau-père tout ce qu'il y a entendu.

A ce témoignage, confirmé d'ailleurs par celui du sieur Sigoulet, beau-père de Marlin, entendu le lendemain même à Saint-Leu-Taverny, en vertu d'une commission rogatoire, vient se joindre une autre circonstance à laquelle on ne pouvait guères s'attendre.

Le 10 juillet, un commissaire de police est délégué pour faire une perquisition au domicile de Combes. Un grenier lui a été signalé comme servant de refuge aux conjurés qui fréquentent ce tailleur. Ce grenier est au-dessus du cinquième étage, mais ne donne pas le logement de Combes; le commissaire de police le trouve fermé par un cadenas; c'est le portier qui en a la clé. Celui-ci est appelé et l'ouvre, rien de suspect n'y est découvert; mais un sergent de ville étant sorti par une lucarne, trouve sur le toit une boîte en fer blanc, contenant quarante et une balles de fusil, quatre-vingt-neuf balles de pistolet, dix-huit cartouches pleines et quatre vides, une boîte de capsules, un papier dans lequel est enveloppée une demi-once de poudre de guerre et deux pistolets de poche, l'un à piston, chargé, l'autre à pierre, non chargé. Ce dernier était sous l'épout du toit de la lucarne à gauche; quatre balles de pistolet paraissent fondues depuis peu de temps; elles ne sont pas encore noircies; les cartouches, le papier contenant la poudre, les pistolets, ne sont ni mouillés, ni humides. On est donc fondé à supposer que le dépôt sur le toit avait eu lieu récemment.

Le lendemain 11 juillet, une autre perquisition est opérée au même endroit par le commissaire de police, qui fait en outre dresser un plan descriptif du toit pour indiquer avec précision la partie où se trouvait la boîte en fer blanc, et charge un garçon maçon d'y monter encore, de le visiter soigneusement, et de lui rendre compte du résultat de ses observations. Deux lucarnes existent sur le toit; un intervalle de huit pieds environ les sépare; le maçon en rapporte deux pistolets à piston, canons et chiens bronzés; l'un chargé d'une balle, sans poudre, est enveloppé dans un morceau de percaline verdâtre, paraissant provenir d'une manche d'habit. Ce pistolet était au-dessus d'un châssis à tabatière, situé à trois pieds environ de distance sur le côté de la lucarne du grenier de la maison, et au-dessous de cette lucarne vers le bord du toit. Le châssis éclairait un cabinet habité par un ébéniste, nommé Bastide, et dont la porte d'entrée est sur le palier du logement de Combes. En l'absence de cet ouvrier, la porte est ouverte par un serrurier commis. Aucun objet suspect n'est trouvé dans ce cabinet, et le commissaire de police constate que les pistolets n'ont pu être déposés sur le toit par la fenêtre qui l'éclairait.

Une troisième perquisition est effectuée chez Combes, le 22 août; elle a surtout pour objet de rechercher le baril, que des renseignemens fournis indiquent être renfermé dans un carton rouge. Sous ce rapport, la mesure est sans résultat; mais le commissaire de police reconnaît que dans la seconde pièce du logement, il existe une vieille bergère en bois peint, velours d'Utrecht cramoisi, et garnie de son coussin.

Les faits qui viennent d'être exposés prouvent jusqu'à la dernière évidence qu'il y a eu complot contre la vie sacrée du Roi; c'est-à-dire, résolution concertée et arrêtée entre plusieurs personnes, dans le but de commettre cet attentat. Quel sont les auteurs de ce crime? L'instruction a été dirigée contre un grand nombre d'individus; mais les charges n'ont paru suffisantes qu'à l'égard de treize d'entre eux.

Après cet exposé des faits généraux, l'acte d'accusation entre dans le récit des faits concernant chacun des accusés, et résume les interrogatoires qu'ils ont subis depuis le jour de leur arrestation.

CHARLES CHAVEAU.

Interrogé le 27 juin, Charles Chaveau refuse de faire connaître à M. le juge d'instruction les quatre individus arrêtés en même temps que lui, au domicile de sa mère. Il se borne à dire qu'ils sont ses amis. Interpellé sur les armes et munitions saisies, il répond: « Qu'il s'expliquera lorsqu'il sera au procès; mais qu'à présent il ne veut pas le faire. »

Le 3 juillet, la même question lui est adressée par le magistrat et il s'exprime en ces termes: « Je ne vous dirai pas depuis combien de temps je suis possesseur de ces armes. Je ne dirai cela que quand je serai en jugement. » M. le juge d'instruction lui fait observer qu'il est

de son intérêt de répondre à la question posée: « Mon seul intérêt, répond-il, c'est que je ne veuille pas le dire. Je ne sais pas ce qu'étaient ces armes; c'est à cet égard, de ne pas entraver ainsi le cours de la justice, il ajoute: « Je n'ai pas de réponse à vous faire. »

Le 8 juillet, sur sa demande écrite, il est extrait de la maison d'arrêt et conduit devant M. le juge d'instruction. Il refuse d'abord toute explication sur la possession des armes. « Nous ne sommes pas tous réunis, dit-il, et je ne veux compromettre personne. » En demandant à comparaître devant ce magistrat, il dit n'avoir eu pour objet que de lui affirmer qu'il n'était pour rien dans la saisie des armes. Cependant il finit par déclarer que les armes sont à lui seul; qu'il les a achetées de marchands de bric-à-brac qu'il ne veut point nommer dans la crainte de les compromettre; qu'il en a fait l'acquisition comptant dans le tir pour l'Espagne, et que si les pistolets étaient chargés, c'est qu'avant son départ il voulait les essayer. Ces explications, il ne les a pas données tout d'abord, aigri qu'il était par son arrestation. Au reste, il convient qu'en arrivant chez sa mère, il s'est écrié: « Comment! vous avez douze pistolets chargés et vous ne tuez pas ces gens-là! » Suivant lui, les stylets et les munitions devaient avoir la même destination que les pistolets.

Maintenant qu'il sait que les quatre individus arrêtés avec lui se sont fait connaître, il avoue qu'ils s'appellent Huillery, Husson, Hubert et Leroy; mais il prétend qu'ils se trouvaient là par hasard.

Au sujet d'une perquisition faite chez sa mère, en sa présence, on le voit se jeter sur un papier qu'il déchire en plusieurs morceaux. Le commissaire de police parvient à les réunir presque tous, et y remarque des chiffres. Les fragmens d'un autre papier, aussi lacéré par lui, sont recueillis. Il est couvert de caractères hiéroglyphiques, au bas desquels on lit la signature Gouvenez. Le sens des chiffres n'a pu être expliqué; mais voici celui des hiéroglyphes: « Vous aurez la bonté de vouloir aller à Montmartre, pour voir le carliste, pour lui dire que nous lui couperons la tête, quand nous aurons la république. Vive la liberté, vive la... »

Une autre perquisition opérée sous ses yeux, le 19 octobre, fait découvrir, derrière des poteries et des ferrailles, où ils sont cachés, un morceau de manche de parapluie, disposé pour servir de mandrin à cartouches, une ceinture dite cartouchière, renfermant six balles de calibre et un pierre à fuil, un poignard à manche grossier, une cuillère en fer ayant servi à fondre du plomb ou de l'étain; enfin, plusieurs morceaux de papier à registre tracé au crayon et rayé à l'encre rouge.

A la suite de cette opération, Charles Chaveau est conduit au bureau du commissaire de police pour assister à l'examen de quelques-uns des papiers saisis. Sous prétexte d'avoir un besoin à satisfaire, il sort, trompe la vigilance des agens préposés à sa garde et s'enfuit. Mais il ne tarde pas à être repris sur la voie publique.

La bourse de quelques-uns des pistolets saisis est faite avec du papier du journal le Bon Sens. Charles Chaveau reconnaît que sa mère achetait quelquefois cette feuille, et qu'il s'en trouvait des numéros au logement.

Confondu avec Bray, il dit d'abord ne pas le reconnaître, mais lorsque Bray affirme qu'il le reconnaît, lui, parfaitement, il avoue qu'en effet il a vu plusieurs fois Bray chez sa mère, où celui-ci est venu lui demander des nouvelles de son fils avec lequel il a fait partie de l'expédition de don Pedro; mais il soutient qu'à l'époque de son arrestation il ne l'avait pas vu depuis deux mois ou deux mois et demi.

GABRIEL CHAVEAU.

Gabriel Chaveau est parvenu à se soustraire pendant quelque temps aux recherches de la police, c'est le 17 juillet seulement qu'on l'amène devant M. le juge d'instruction. Il prétend ne pas connaître l'origine des armes saisies dans le logement de sa mère. « On a pu, dit-il, les apporter sans qu'il les ait vues. » Il convient avoir été quelquefois chez Combes, depuis l'arrestation de sa mère. A l'entendre, des inconnus lui ont proposé d'y aller, ce qu'il a fait. Mais il n'y a point apporté d'armes. Jamais il n'a possédé que les armes de garde national. Il nie qu'il y ait eu une réunion chez sa mère le 25 juin dans la soirée, et par conséquent, il n'a pu être question d'armes quelconques. Il n'a connu Huillery qu'en prison. C'est-là les seuls rapports qu'il ait eus avec cet inculpé. Jamais il n'a eu de baril en sa possession, et Défont ne lui en a fait voir aucun. Enfin il refuse de répondre à d'autres questions, demandant à être confronté avec la personne qui l'accuse. Son agitation devient telle qu'il y a nécessité de suspendre son interrogatoire. Cependant, lorsque le magistrat lui annonce qu'il est inculpé d'avoir formé un complot contre la vie du Roi, il répond: « Le complot n'est pas sorti de loin d'ici. »

Le 10 septembre, son interrogatoire est repris. Il soutient n'être rentré chez sa mère, le 25 juin, qu'entre dix, onze heures du soir, et n'y avoir trouvé que son frère Charles. Le lendemain, au moment de l'arrestation de celui-ci, il était chez Lacombe, relieur, rue Saint-Méry. A son retour, il s'est aperçu que la police était chez lui et il a promptement disparu. Il est allé chez Combes, depuis ce jour-là jusqu'à celui de son arrestation. Suivant lui, un inconnu le vit dans la rue et lui proposa de le conduire quelque part. Ce fut chez Combes. Il dit n'y avoir jamais vu sa mère: elle s'était réfugiée auprès d'une personne qu'il ne veut pas nommer et qui lui apprit l'arrestation de Charles, mais sans lui donner des détails ni lui parler d'armes saisies. Il persiste à déclarer qu'il ne connaissait pas l'existence de ces armes à son domicile. Garde national depuis six ou huit mois, il ne possédait pas d'autres armes que celles dont il a besoin pour son service en cette qualité. Il est devenu parce que des voisins et des amis lui en ont donné le conseil. Mais quels sont ces voisins et ces amis? Il ne juge pas convenable de les nommer.

Son fusil a été trouvé chargé de deux balles; voici comment il explique cette circonstance. Quelques jours avant la perquisition, il était allé au tir avec son frère, du côté de Montmartre; mais la pluie étant survenue, il avait négligé de décharger son fusil. Ils avaient acheté pour 9 sous de poudre chez un quincaillier dont il ne peut indiquer la demeure.

Il prétend n'avoir vu chez Combes que la femme de ce tailleur, un ouvrier et quelques personnes qui venaient pour sa profession, ne connaître ni Dulac ni Défont, et n'être allé ni sur le quai d'Orsay, ni sur la route de Neuilly, depuis 18 mois environ. Toutefois il est forcé d'avouer qu'il a été sur le quai des Tuileries, le 22 juin, jour où il montait la garde au Château.

Les 7 et 8 octobre, il est encore interrogé, notamment sur son admission dans la garde nationale. Il dit que s'il y est entré, c'est uniquement sur les représentations des voisins qui trouvaient mauvais qu'il ne fût pas de service. Il persiste, au reste, dans son refus de signaler ces voisins. Il les nommera au jugement, si cela est utile. Il ne veut compromettre personne. Il ne croit pas que son fusil fut chargé quand il a monté la garde aux Tuileries. Mais pourquoi deux balles? « C'est, » dit-il, que probablement j'aurais voulu tirer avec deux balles. »

Il a été extrait de ce fusil une cartouche en papier rosé et collé, semblable à deux autres cartouches saisies au domicile de Duval. Comment expliquer cette identité? « Je ne connais pas Duval. Cela n'a pu arriver que par hasard. Je ne lui ai pas donné de cartouches, et je n'en ai pas reçu de lui. »

Après les plus actives recherches, on est enfin parvenu à reconnaître que Gabriel Chaveau a été recensé, et appelé devant le Conseil de recensement de la 5^e légion, où il s'est déclaré, le 15 septembre 1834, prêt à faire le service, mais en demandant un congé de deux mois pour un voyage projeté; qu'il a reçu de sa compagnie l'équipement complet; et qu'enfin, le 22 juin, il était réellement de garde. C'est sur la présentation de Chuquet, marchand de vin, rue Montorgueil, 50, que Gabriel Chaveau a été admis dans la garde nationale. Il a faussement donné alors cette adresse comme la sienne. L'esprit d'une partie de la compagnie dans la quelle il figure, et dont le sieur Hulot était capitaine, s'est assez fait connaître par l'étrange protestation, imprimée et publiée au commencement du procès d'avril contre tout ordre de service qui lui serait donné pour les séances de la Cour des pairs.

Postérieurement à cette protestation, dont l'opinion publique d'ailleurs a bientôt fait justice, Chuquet et Chaveau reprirent leurs démarches actives pour faire inscrire sur les contrôles de la garde nationale des hommes de leur parti, et cherchèrent à être commandés pour le poste du château, dans le but d'attenter à la vie du Roi, soit aux Tuileries, soit un jour de revue, selon que l'occasion s'en présenterait.

Confronté avec Bray, il a d'abord soutenu comme son frère qu'il ne le connaissait pas; mais sur la déclaration contraire de Bray, qui a dit l'avoir souvent vu passage du Caire, rue Saint-Claude et rue Mauconseil, on il a successivement demeuré avec sa mère, il est convenu qu'en effet il avait déjà vu Bray venant demander des nouvelles de son fils qui faisait partie de l'expédition de don Pedro.

Marlin croit le reconnaître, sans toutefois pouvoir l'affirmer d'une manière positive. Gabriel Chaveau porte aujourd'hui une barbe qu'il n'avait pas quand il allait chez Combes. C'est évidemment ce qui produit l'hésitation du témoin.

Gabriel Chaveau est membre de la Société des Droits de l'Homme. Conduit à la Force, le 30 juillet 1833, sous l'inculpation de complot tendant à renverser le gouvernement, il a été acquitté par la Cour d'assises, au mois de décembre même année.

Cinq rapports extraits de la procédure instruite à la Cour des pairs le signalent: 1° le 26 février 1831, comme étant au nombre des commissaires les plus actifs de la société d'action; 2° le 19 mars suivant, comme commissaire de tribu; 3° le 22 du même mois, comme devant avoir chez lui, à midi, passage du Caire, une réunion de membres de la Société des Droits de l'Homme; 4° le 24 avril, comme s'étant bien battu pendant les troubles de cette époque; 5° le 10 mai, comme ayant été remarqué à la tête de quelques hommes armés de fusils et faisant feu derrière les barrières de la rue Beaubourg.

VEUVE CHAVEAU.

La veuve Chaveau ne fut arrêtée que le 28 juin, deux jours après la saisie des armes à son domicile. On crut d'abord ne devoir tenir aucun compte de ses menaces et de ses exclamations furibondes. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'elle était, en quelque sorte, l'âme de la conjuration. Au passage du Caire, dans la rue Saint-Claude, comme dans la rue Mauconseil, elle recevait habituellement des jeunes gens, dont les opinions politiques sympathisaient parfaitement avec les siennes et avec celles de ses deux fils. On a remarqué que dans les quinze jours qui ont précédé la perquisition et les arrestations faites chez elle, ces jeunes gens arrivaient en plus grand nombre, et que leurs visites devenaient beaucoup plus fréquentes. Son logement de la rue Mauconseil ne se compose que d'une chambre et de deux petits cabinets; il est par conséquent impossible d'y cacher à son insu une telle quantité d'armes et de munitions. Elle prétend néanmoins avoir ignoré comment et par qui tout y a été apporté. Elle n'a rien vu.

Cette femme exerce sur ses fils la plus déplorable influence. Comme elle, ils sont tous deux sans fortune, sans moyens d'existence connus. Au lieu de les avoir de bonne heure habitués au travail, de leur en avoir elle-même donné l'exemple, elle parait ne s'être étudiée qu'à exciter leurs passions politiques, qu'à encourager leur oisiveté, en leur offrant les chances de la loterie comme un moyen infailible de parvenir à la fortune. On a trouvé, en effet, dans les papiers saisis à son domicile, des lettres qu'elle leur a écrites, remplies de phrases politiques propres à les exalter contre l'ordre établi, des cahiers et des calculs qui ne permettent pas de douter qu'ils ne soient tous dominés par la passion de la loterie.

La veuve Chaveau appartient à une famille estimable de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). Son père, jadis riche, est maintenant réduit à vivre d'une pension alimentaire que lui servent ses deux fils. L'aîné, qui jouit d'une certaine fortune, écrivait à sa sœur, le 15 novembre 1833, en ces termes :

« Madame, vous devez vous rappeler que vous fîtes faire, par M^{me} Pioche et les demoiselles Brigaud, beaucoup de démarches pour obtenir de moi que je vous fisse un prêt. Vous savez que je ne puis le faire. Vous vous adressez de nouveau à M. Barrois, qui, pas plus que d'autres, ne peut réussir d'aucune manière. Je vous engage donc à ne plus tourmenter personne, car ce sera toujours inutilement. L'on m'a dit que vous aviez votre fils aîné en prison; s'il s'était occupé de travail, plutôt que de politique, il aurait bien mieux fait. Vous devez, Madame, être bien satisfaite des bons principes que vous avez donnés à vos enfants, car l'un est allé en pays étranger, se joindre à tout ce qu'il a de pire en Europe; et l'autre, par sa bonne conduite, se fait mettre en prison. Cessez donc, Madame, de faire ces demandes infructueuses. Vous n'avez plus à penser qu'à vous, votre travail doit vous faire vivre dans le cas contraire, je suis dans l'impossibilité de vous prêter, car, j'ai trois enfants pour lesquels il me faut tout ce que je possède. »

» Votre serviteur, » JOLEAUD fils aîné.

» N.-B. Ne faites point de réponse, vos lettres restent ordinairement à la poste. »

Dépendant vers la fin de 1834, la veuve Chaveau envoie ses fils à Paray-le-Monial : leur voyage n'a d'autre but que d'intéresser les parents en leur faveur, d'en obtenir quelques secours; car ils sont dans le dénûment le plus absolu; ils n'ont pas même de quoi acquitter au bureau de la diligence le port de la malle qui contient leurs effets, et faute de paiement, la malle est renvoyée à Paris. Leur séjour à Paray-le-Monial devenant onéreux au grand-père, M. Joleaud, leur oncle, dont nous venons de rapporter textuellement la lettre, se détermine enfin à leur abandonner 100 fr. pour qu'ils puissent reprendre la route de Paris, et surtout pour débarrasser la famille de leur présence.

C'est pendant cette absence des frères Chaveau, que la mère leur écrivait ces lettres où les déclamations abondent contre le gouvernement. Dans l'une, adressée à Gabriel, on remarque le passage suivant, relatif à son frère aîné :

« J'ai envie de lui faire écrire par d'Argenson. Dis-moi si tu lui as parlé de ce brave riche et de son désintéressement; tâche de te rappeler si cette famille d'Argenson mérite dans sa pensée quelque intérêt, et s'il tient à cette famille dont les Joleaud se sont toujours fait l'honneur d'avoir l'estime, etc. etc. »

Suivant la veuve Chaveau, il n'y a pas eu de réunion dans son logement, ni le 25 juin au soir, ni le 26, ni les jours antérieurs. Elle ne connaît ni Duac, ni Huillery; elle n'est jamais allée chez Combes. Bien qu'elle soit parfaitement reconnue par Bray et Marlin, elle soutient ne les avoir jamais vus; elle ignore aussi d'où provenaient le mandrin, la cuiller à fondre du plomb, la cartouchière et le poignard saisis chez elle, en présence de son fils Charles.

HUILLERY.

Interrogé le lendemain de son arrestation, Huillery répond que Chaveau est son ami depuis deux ans; qu'il était allé le voir selon sa coutume; qu'il ne connaissait pas les trois autres, et qu'il ignorait que des pistolets et d'autres armes fussent cachés dans le cabinet.

Le 1^{er} juillet il est conduit à son domicile, carrefour de l'Odéon, 8, pour qu'une perquisition y soit faite en sa présence. Placé près de la porte de sa chambre, au cinquième étage, il trouve le moyen de l'ouvrir et de se sauver sans qu'on puisse l'atteindre. Plus tard, il se constitue lui-même prisonnier; mais auparavant il écrit à M. le juge d'instruction qu'il est inutile de le mettre au secret, ainsi que ses complices, puisque pendant les vingt-quatre heures qui ont précédé l'exécution de cette mesure, ils ont pu tout à leur aise communiquer ensemble et s'entendre sur leurs moyens de défense.

Le 9 septembre il subit un nouvel interrogatoire dans lequel il dit avoir connu Gabriel Chaveau en prison, au sujet de l'affaire des forts détachés; qu'il a continué à le voir depuis cette époque; qu'il a rencontré son frère Charles chez sa mère; qu'il n'est pas allé chez elle-ci dans la soirée du 25 juin; qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il s'y soit trouvé le 26, au milieu du jour, parce qu'il est habitué à consacrer ses soirées au travail, à l'étude de l'histoire naturelle, et que libre le jour, il se promène; qu'il ne connaît pas Hubert, Husson et Leroy; qu'il les voyait alors pour la première fois; qu'ils ont causé de choses indifférentes, de la pluie et du beau temps; qu'il n'a pas vu de pistolets, qu'il n'en a pas été question, non plus que d'aller au nord; d'enrôlement ni d'habits d'armes pour l'Espagne, ni d'aller sur le quai d'Orsay ou dans tout autre lieu déterminé.

Le 30 octobre il a été saisi chez lui un certain nombre de brochures politiques, toutes dans un sens républicain, et trois cartons indiquant l'adresse de Chuquet, marchand de vin, rue Montorgueil, 5, le même qui a favorisé l'entrée de Chaveau aîné dans la garde nationale, et chez lequel pendant long-temps se sont réunis des membres de la Société des Droits de l'Homme.

HUSSON.

Husson fut arrêté dans le logement de la veuve Chaveau. C'est lui, dans la maia duquel le commissaire de police trouva une balle de plomb qu'il cherchait à dérober à ses regards. Il professe des opinions républicaines, et il paraît attacher grande importance à ce que son extérieur et sa mise ne puissent les démentir en aucune manière.

Interrogé le 27 juin, il répond que Charles Chaveau est son camarade, qu'il va le voir habituellement, qu'ainsi doit s'expliquer sa présence dans la chambre de sa mère; qu'il ne sait d'ailleurs, ni pourquoi il y avait des armes, ni si elles étaient chargées.

Le 2 juillet, M. le juge d'instruction veut reprendre son interrogatoire; l'inculpé lui dit: « Il est inutile de m'interroger, parce que je ne répondrai pas. » Il avait d'abord déclaré demeurer rue Mauconseil, 10; mais on a reconnu qu'il avait trompé la justice à cet égard; jamais il n'y a logé. Au reste, il en fait maintenant l'aveu, mais il refuse d'indiquer son domicile.

Le 10 septembre, il répond qu'il ne connaît que Charles Chaveau; qu'il le voyait quelquefois chez sa mère; qu'il n'a vu celle-ci qu'à cette occasion, et qu'il ne connaît point le frère aîné. Il soutient n'y être pas allé le 25 juin, dans la soirée. S'il s'y est trouvé le 26, c'est qu'il allait voir Charles au moment de son dîner. Il est à ses pièces, il a donc pu disposer de son temps comme il l'a voulu. Il ne s'attendait pas à y rencontrer les trois autres qui ont été arrêtés en même temps que lui. Il ne les connaît que depuis qu'il est en prison avec eux.

Le 31 octobre, il est soumis à un dernier interrogatoire. Le magistrat l'interpelle sur les motifs de sa présence, le 26 juin, dans le logement de la veuve Chaveau. Il dit: « Je n'ai rien à répondre à cela. — S'il a travaillé le matin chez son maître? — Je ne veux pas répondre à cette question aujourd'hui. — Où il prenait ses repas? — J'ai dit que je ne voulais pas répondre davantage. »

Il a été trouvé dans sa malle, un assez grand nombre de brochures politiques, entre autres celles qui ont pour titre: *Oeuvres choisies de Maximilien Robespierre*, et les *Crimes des Rois de France*.

Husson fut écroué à la Force, le 28 février 1834, sous l'inculpation d'avoir fait partie d'un complot tendant à renverser le gouvernement; mais rendu à la liberté le 13 mai suivant, à défaut de charges suffisantes.

HUBERT.

Le 3 juillet, questionné par le magistrat sur les motifs de sa présence au domicile de la veuve Chaveau, le 26 juin, Hubert répond: « J'en rendrai compte à mes juges. Je trouve que c'est inutile de vous donner des explications. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire. »

Le 23 du même mois, Hubert insulte M. le juge d'instruction dans son cabinet. Il lui dit, entre autres choses, qu'il ne reconnaît pas en lui un homme de la justice et qu'il adresse cet outrage à sa personne. Lorsque que procès-verbal est dressé d'une pareille conduite, il s'écrie: « Voilà la justice des hommes, comme cela me fait pitié! Vous ne rougissez pas! Je sais bien que je serai condamné, parce que les juges sont payés » pour cela, comme vous l'êtes pour..... Un jour viendra où la justice du peuple mettra fin à l'arbitraire. Le dernier des faubourtiens vous connaît, vous et vos intrigues. Le règne de Louis-Philippe, quoiqu'il fasse beaucoup de mal, fait cependant beaucoup de bien, en ce qu'il fait connaître les hommes, et que le peuple s'est éclairé. »

Puis il se livre à des violences qui nécessitent l'intervention de la force armée pour le contenir.

Husson a été condamné, le 6 août, pour raison de ces outrages, envers ce magistrat, à une année d'emprisonnement.

Le 8 septembre, M. le juge d'instruction lui demande à quelle époque il a fait connaissance avec les frères Chaveau, il répond: « Je persiste à dire que je ne veux pas répondre. »

Trois autres questions lui sont adressées, il y répond dans les mêmes termes.

Une perquisition opérée chez lui le 1^{er} juillet, y a fait découvrir une boîte de capsules et deux proclamations manuscrites adressées au peuple français. A la fin de l'une de ces proclamations, on remarque le passage suivant: « Roi hypocrite et parjure, toi qui es assis à la place des lois » et que la force seule y soutient; toi qui es sans pitié pour le pauvre » peuple, tu ne rougis pas de l'affreuse misère dans laquelle tu l'as placé. » C'est sur ta tête criminelle que retomberont toutes ces infamies. En tends-tu la voix du peuple qui te demande justice de tant de crimes » et de tant de trahisons? Qu'as-tu à répondre? »

Hubert était membre de la Société des Droits de l'Homme; il appartenait à la section des *Barricades*. Ses parents lui ont fait donner une éducation qui semble le placer au-dessus de son état.

LEROY.

Interrogé le lendemain de son arrestation, Leroy répond que Chaveau est son ami, et qu'il ignorait la destination des armes saisis en sa présence. Quand le magistrat lui fait connaître l'inculpation qui pèse sur sa tête, il ajoute qu'il ne sait pas ce que ça veut dire.

Les 9 septembre et 31 octobre, M. le juge d'instruction cherche à continuer son interrogatoire, et lui demande de s'expliquer sur l'origine et la date de ses relations avec Chaveau, sur les motifs de sa présence chez la mère de ce dernier, le 26 juin, il dit: « Je ne veux pas répondre, je m'expliquerai quand je le jugerai convenable. Mettez-moi en jugement si vous me croyez coupable. » Quelles que soient les réflexions du magistrat, il persiste à dire: « Je n'ai rien à répondre. »

Leroy faisait partie de la Société des Droits de l'Homme. Comme Hubert, son ami, il appartenait à la section des *Barricades*. Dans un état joint à la procédure instruite à la Cour des pairs, il est signalé comme un homme d'action.

On remarque aussi dans un interrogatoire par lui subi, le 21 juillet 1834, qu'il répond n'être entré dans la Société des Droits de l'Homme que pour s'instruire.

COMBES.

Combes est amené devant M. le juge-d'instruction le 10 juillet; il prétend ne connaître Gabriel Chaveau que depuis une dizaine de jours. A l'entendre, un jeune homme, nommé Paul, dont il ne peut indiquer la demeure, est venu lui annoncer que la veuve Chaveau était arrêtée et son fils Gabriel poursuivi. C'est ainsi qu'il a fait dire à ce dernier de venir chez lui, et qu'il lui a donné quelquefois à dîner. Au reste, il ne connaît point Husson, Leroy, Huillery, Hubert, ni même Dulac. Il n'a vu celui-ci que dans la matinée et en prison. Il convient que Légantime est son porteur d'eau. Questionné sur ses rapports politiques avec cet homme, sur les renseignements qu'il en devait recevoir au sujet de l'heure précise à laquelle le Roi partirait du château des Tuileries pour retourner à Neuilly, il répond qu'il ne sait pas ce dont on veut lui parler. Des brochures politiques ont été saisis en sa possession. Il dit les avoir eues pendant qu'il faisait partie de la Société des Droits de l'Homme. A l'égard des pistolets et des munitions trouvés sur le toit de la mansarde voisine de son logement, il répond qu'il n'y comprend rien, et que d'ailleurs il n'a pas l'usage de cette mansarde.

Il avoue qu'il a reçu quelquefois Chaveau aîné et Défont, mais en protestant qu'il n'a jamais été question entre eux d'un complot contre la vie du roi. Quand le magistrat lui fait observer que Dulac, qu'il prétend n'avoir connu qu'en prison, le 10 juillet, a plusieurs fois agité dans son logement et en sa présence, divers points relatifs au projet d'assassinat et surtout aux moyens de l'exécuter, il répond: « Ça n'est pas possible, je suis innocent. »

DUVAL.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, aussitôt après l'arrestation de son mari la femme Combes recommande à Bray d'avertir Duval, perruquier, rue Saint-Jean-de-Beauvais; de se mettre en mesure pour ses armes. Cette sollicitude éveille l'attention de l'autorité, et Duval est arrêté le même jour 10 juillet. On trouve, dans son arrière-boutique, servant de chambre à coucher, sous un globe de verre sur la cheminée, une cocarde tricolore, mais dont les couleurs sont disposées autrement qu'elles ne

doivent l'être; et dans un escalier noir, conduisant de cette pièce au premier étage, mais condamné à la partie supérieure, sur les derniers marches, un fort pistolet d'arçon enveloppé dans du papier gris, un petit paquet de papier gris, contenant cinq cartouches et un tire-point, grossièrement emmanché en forme de poignard. Le pistolet est chargé et amorcé.

Duval est interrogé tout de suite; il ne peut dire d'où lui proviennent les pistolets, les cartouches et le poignard. Il prétend cependant que le pistolet est chargé depuis une année. On l'avait entendu parler des arrestations de Léger, de Dulac, de Combes et de celles qui avaient été opérées le 26 juin, rue Mauconseil. M. le juge d'instruction l'interroge sur ce point et il répond que s'il l'a fait, c'est sans y attacher aucune espèce d'intérêt et parce qu'il croit l'avoir lu dans le journal le *Populaire*, auquel il est abonné. Il convient avoir des opinions républicaines, mais il n'a jamais participé à aucun complot contre la vie du Roi. S'il faut l'en croire, il ne connaît ni les époux Combes, ni la famille Chaveau.

Huit jours après, il est encore interrogé, et voici la version qu'il imagine pour sa défense. Il y a trois semaines, un inconnu est venu chez lui, pendant qu'il était absent. A son retour, il vit cet inconnu qui, sortant de l'escalier noir, au fond de l'arrière-boutique, lui dit, d'un air embarrassé, qu'il venait de le chercher. Cet homme avait de la poussière sur ses habits, comme s'il sortait d'un endroit mal propre et semblait pressé. Il aura peut-être déposé dans l'escalier, ce pistolet, les cartouches et le poignard.

La découverte des armes le met dans une fausse position; il se sent à merveille. Toutefois il affirme qu'il est étranger au complot. Père de deux enfants, et ayant des charges, il ne peut songer à des actes de cette nature. Mais, Duval n'a sans doute pas oublié qu'à l'occasion des événements d'avril 1834, il fut arrêté et placé sous mandat de dépôt; que dans son interrogatoire, subi le 21 juillet suivant, il avoua qu'il était membre de la Société des Droits de l'Homme, et qu'il avait été chef de section dans la section des 5 et 6 juin, où l'on faisait des collectes d'argent et des distributions d'écrits politiques.

Il prétend ne pas connaître les époux Combes, ni la famille Chaveau. Cependant le commissaire de police a saisi chez lui, le 23 octobre, un fragment de papier sur lequel on lit ces mots: « *Dilige excellentissimam mulierem Chaveau et filiam Mariettam.* (La veuve Chaveau a une fille qui s'appelle Mariette.) »

Duval dit qu'il est fils d'un buissier de Bernay, qui a cherché à lui donner un peu d'éducation; mais qu'il n'a pas appris le latin, et que dès lors ce n'est pas à lui que peut être attribuée cette phrase latine. Pour expliquer la possession du papier sur lequel cette phrase se trouve, il prétend que durant sa captivité à Sainte-Pélagie, en 1834, le détenu Mulnier fit son portrait et le lui donna roulé dans ce papier. Le sieur Mulnier reconnaît en effet l'avoir fait à l'époque indiquée; mais il affirme que Duval l'a retiré de son portefeuille, tel qu'il est; c'est-à-dire sans papier lui servant d'enveloppe. D'ailleurs il est facile de s'apercevoir que l'écriture de la phrase en question n'a aucune espèce de rapport avec celle du sieur Mulnier.

Une autre circonstance grave, et sur laquelle Duval ne peut donner aucune explication satisfaisante, c'est que deux des cinq cartouches saisies chez lui, sont comme la cartouche extraite du fusil de Gabriel Chaveau, en papier rosé et roulé avec colle.

DULAC.

Dulac fut arrêté le 10 juillet. On saisit dans sa chambre un moule à balles, une petite quantité de plomb de chasse, quatre-vingt-dix capsules, un petit bonnet rouge, un écrit intitulé *Moi*, attaché derrière, la porte d'entrée, et un petit dessin colorié représentant des faisceaux surmontés d'un bonnet phrygien, de trois drapeaux et appuyés sur un globe.

Interrogé le lendemain, il avoue qu'il connaissait Combes depuis cinq ou six ans, et que, dans cet intervalle, ils s'étaient constamment vus. Ils avaient soupé ensemble la veille de leur arrestation. Questionné sur l'emploi de son temps pendant la journée du 9 juillet, il répondit l'avoir passée entièrement chez lui et s'y être occupé d'histoire naturelle; il n'a rien de plus trouvé chez Combes en même temps que Gabriel Chaveau, qu'il y eût conduit celui-ci et qu'il fut allé avec eux sur la route de Neuilly. Il soutient n'avoir jamais eu de relations avec la famille Chaveau; il dit, enfin, qu'il n'était jamais allé dans un fossé, en face du Garde-Meuble. Sur tous les autres points, il se renferme dans le même système de dénégation.

LÉGLANTINE.

Léglantine est le porteur d'eau signalé d'abord comme s'étant chargé de jeter dans la voiture du Roi un baril rempli de poudre et de balles; puis, comme devant aussi donner à Combes des renseignements précis sur l'heure du départ du Roi pour Neuilly. Interpellé, le 10 juillet, sur ces faits, il les a formellement déniés. Il a soutenu, en outre, qu'il ne connaissait ni Chaveau, ni Dulac, et qu'il n'était jamais allé avec Combes dans un café, place de la Concorde. Les indices de culpabilité ne paraissant pas suffire à son égard, M. le juge d'instruction a cru devoir ordonner sa mise en liberté; mais il a été repris postérieurement.

Interrogé de nouveau, le 7 août, Léglantine assure n'avoir jamais eu connaissance du complot, et n'en avoir jamais parlé à personne. « Il est faux, dit-il, que je me sois offert pour faire le coup. » Il n'a jamais rencontré plusieurs individus réunis chez Combes; il n'y a vu que celui-ci, sa femme et un ouvrier. Sans doute, depuis sa mise en liberté, il a continué à porter de l'eau à la femme Combes. Mais elle le lui a demandé et il ne pouvait s'y refuser. Quand elle lui a parlé de l'arrestation de son mari, il s'est contenté de lui répondre que c'était un malheur, puisqu'elle assurait qu'il était innocent.

Mais une perquisition a été faite chez Léglantine et elle a procuré la saisie de deux cartouches et de trois balles de calibre. Ces cartouches ne sont pas sorties des arsenaux militaires, et le papier dont elles sont formées provient de la *Jérusalem délivrée*, épisode de Renaud. Or, on trouve ce même papier dans quelques-unes des cartouches déposées par Bray, chez le baron de Breiderbach, et dans la bourre de l'un des pistolets saisis dans le logement de la veuve Chaveau. Léglantine prétend que ces cartouches lui ont été données à Rouen, lorsqu'il était au régiment.

Léglantine a fait partie du 3^e régiment de l'ex-garde royale. Six semaines avant la révolution de juillet, il l'avait quitté, après avoir obtenu son congé. Depuis cette époque, il est devenu membre de la Société des Droits de l'Homme; il appartenait à la *Section Barras*.

BOIREAU.

Dans un interrogatoire que lui a fait subir M. le président de la Cour des pairs, Fieschi dit être allé voir Boireau dans son atelier, le jour où furent arrêtés Charles Chaveau, Huillery, Husson, Hubert et Leroy. Boireau lui parla ainsi de cet événement: « Tu ne sais pas, ils ont arrêté cinq ou six de mes amis, ce dont je suis bien fâché. Ils étaient allés sur la place de la Révolution pour assassiner le Roi. Il y en a un avec lequel je suis bien ami. » Il lui fit en même temps connaître leurs noms. Mais Fieschi n'a pu se les rappeler. Boireau lui en désigna un plus particulièrement, qu'on appela le père..... (Il ne se souvient plus du nom), brocanteur, âgé d'environ cinquante ans, qui l'avait chargé plusieurs fois de lui proposer, à lui Fieschi, d'aller hors des barrières pour se trouver avec les conjurés.

Boireau avait rempli sa mission, mais Fieschi n'en avait pas tenu compte.

Le 24 septembre, Fieschi s'exprime ainsi devant M. le juge d'instruction:

« Voici exactement ce que Boireau m'a dit au sujet du complot. Il m'a raconté que trois ou quatre jeunes gens étaient venus le trouver, ils étaient porteurs; que, lui, Boireau, leur ayant répondu qu'il n'avait point d'armes, ces jeunes gens lui avaient confié qu'ils étaient une quinzaine environ qui avaient rendez-vous, pour le soir même, sur la place Louis XV et qu'ils devaient tirer sur le Roi. Entrant dans de plus grands détails, Boireau ajouta que le chef de ces jeunes gens

